

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

RAPPORT d'Orientations Budgetaires 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2024

Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

hliá la

3 LUVV

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DI

I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B La situation de Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les autres dépenses prévisionnelles
 - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement
- D Le profil d'extinction de la dette

III. Les budgets annexes



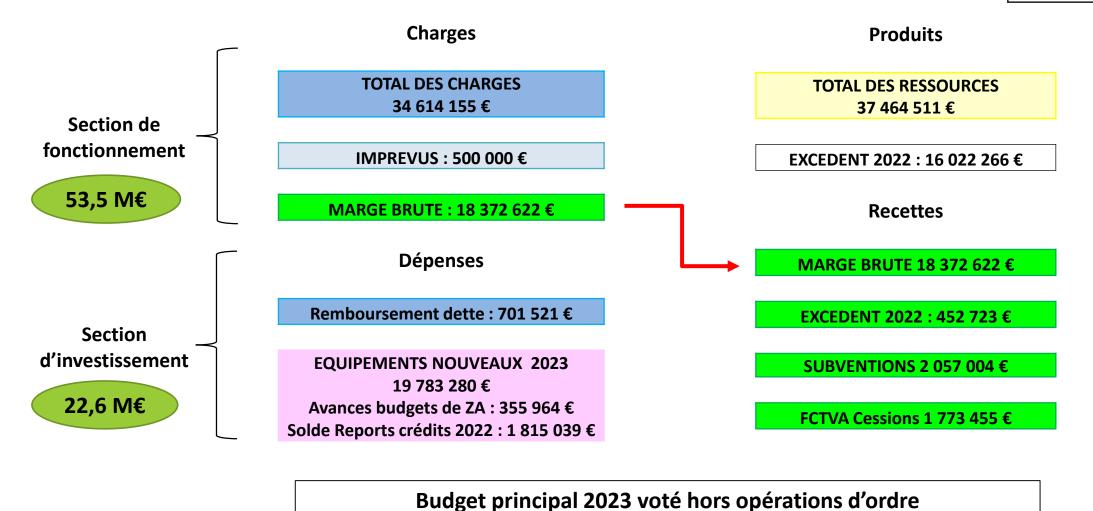
La situation budgétaire 2023 – Le budget prin

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE



Mayenne Communauté et les autres CC du Dépar

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-D

Mise en perspective à partir de données consolidées de 2022 (source DGCL) :

Intercos 53	POP DGF	DGF/hab	CAF nette/hab	Dette/hab	délai désendette ment	Dépenses investissem ent hors empt/hab		CAF brute/RRF
CC Pays de Craon	29444	54	130	785	4,01	278	196	23%
CC Pays Château Gontier	31265	78	178	654	2,74	349	239	25%
CC Coevrons	27737	58	54	451	3,58	360	126	13%
CC Mayenne Communauté	37991	63	76	242	2,57	106	94	12%
CC l'Ernée	21236	43	87	693	4,62	198	150	24%
CC Bocage Mayennais	19092	46	36	669	7,04	124	95	18%
CC Mont des Avaloirs	16230	59	51	904	7,29	181	124	17%
CC Meslay Grez	14108	43	98	579	3,69	100	157	22%
CA Laval Agglomération	118757	95	111	606	3,26	247	186	21%
TOTAL	315860							
Moyenn	e Intercos 53	60	91	620	4,31	216	152	19%
Moyenne 0	C hors Agglo	56	89	622	4,44	212	148	19%

- Un délai de désendettement faible pour Château-Gontier et Mayenne Communauté (2,6 années).
- Le taux d'épargne brute de Mayenne Communauté ressort à 12%, niveau satisfaisant (entre 8 et 15%)

Mayenne Communauté et les autres CC du Dépar

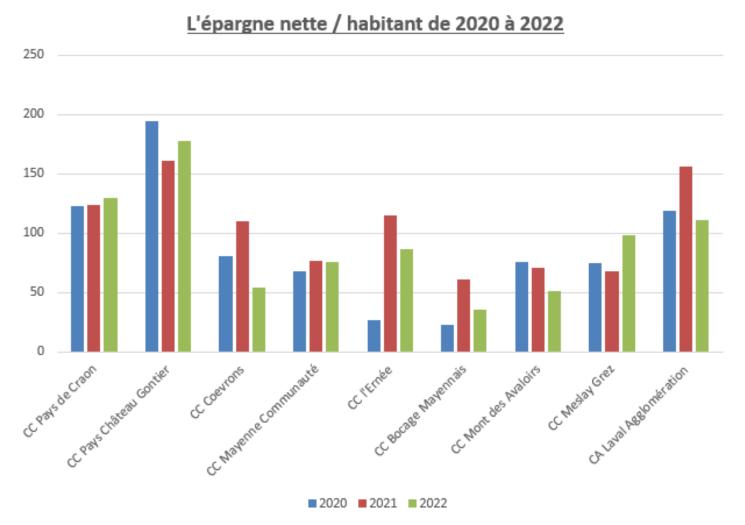
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-

Mise en perspective à partir de données consolidées de 2020 (source DGCL) : l'évolution de l'épargne nette de 2020 à 2022



Mayenne Communauté stabilise son niveau d'épargne nette (77€/ hab en 2021; 76€/hab en 2022)

La dette de Mayenne Communauté au 31/12/

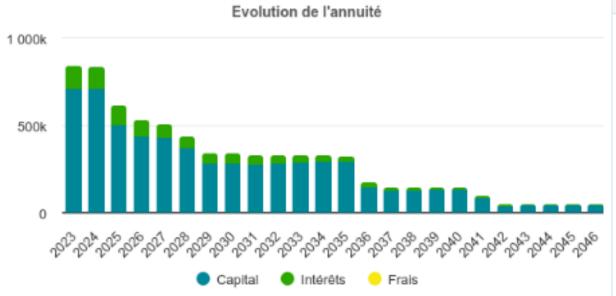
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

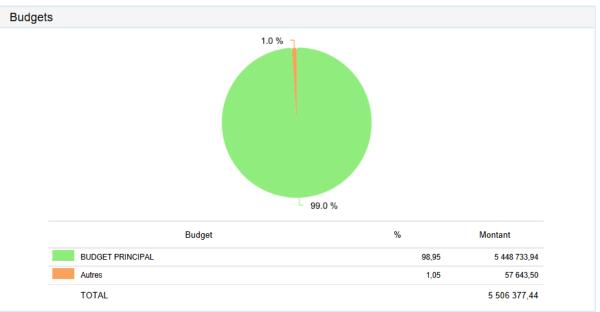
Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le ID : 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

Dette consolidée (tous budgets) au 31/12/2023 = 5 506 377 €

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	3 989 060,17	1 098 174,27	419 143,00	5 506 377,44
%	72,44%	19,94%	7,61%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 7 mois	9 ans, 10 mois	2 ans, 7 mois	6 ans, 11 mois
Duration	6 ans, 3 mois	7 ans, 8 mois	2 ans, 6 mois	6 ans, 3 mois
Nombre d'emprunts	12	6	1	19
Taux actuariel	2,05%	3,11%	3,84%	2,40%





La dette de Mayenne Communauté au 31/12/

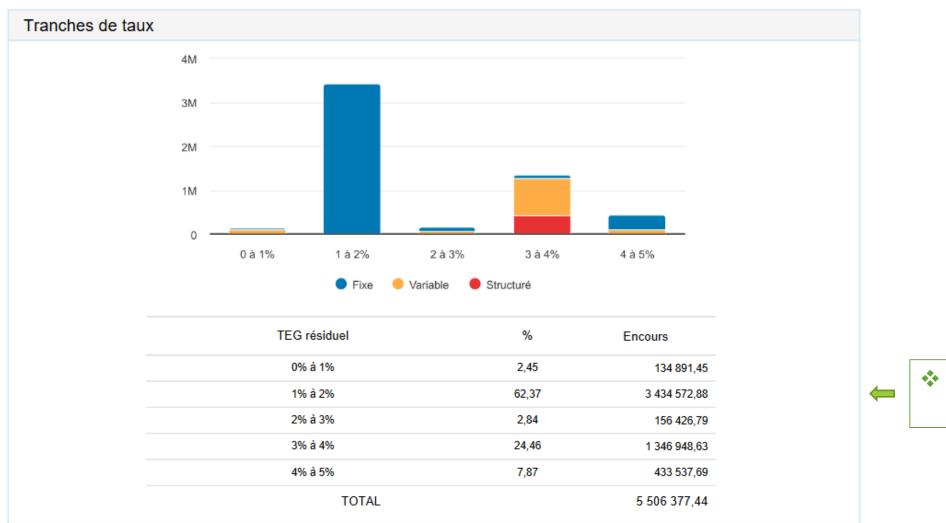
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

La dette propre consolidée (budget principal; budget déchets ménagers; budget prestations) au 31/12/2023 = 5 506 377 €



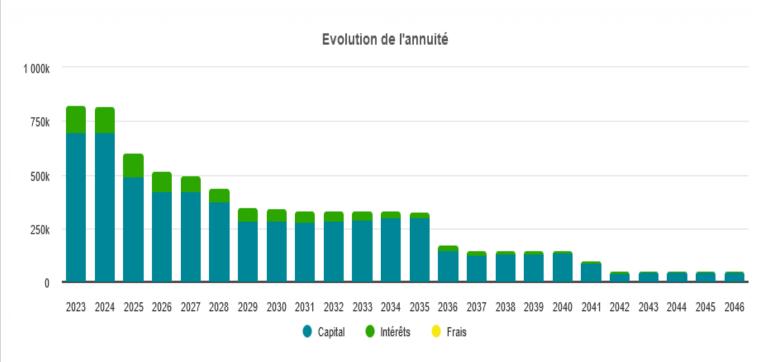
Très majoritairement des taux faibles

Le profil d'extinction de la dette <u>actuelle</u> du budge Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Amort.
2024	5 448 733,94	821 079,54	123 303,42	697 776,12
2025	4 750 957,82	601 915,58	109 291,89	492 623,69
2026	4 258 334,13	519 541,92	96 377,78	423 164,14
2027	3 835 169,99	496 544,73	75 449,61	421 095,12
2028	3 414 074,87	441 004,91	67 441,57	373 563,34
2029	3 040 511,53	347 311,08	61 422,62	285 888,46
2030	2 754 623,07	344 256,92	56 770,67	287 486,25
2031	2 467 136,82	334 238,68	51 970,07	282 268,61
2032	2 184 868,21	334 245,34	46 440,23	287 805,11
2033	1 897 063,10	334 251,44	40 744,81	293 506,63
2034	1 603 556,47	334 578,74	35 473,27	299 105,47
2035	1 304 451,00	329 033,06	30 012,94	299 020,12
2036	1 005 430,88	175 382,42	25 149,56	150 232,86
2037	855 198,02	150 581,97	22 244,89	128 337,08
2038	726 860,94	150 581,97	19 326,57	131 255,40
2039	595 605,54	150 581,97	16 332,97	134 249,00
2040	461 356,54	150 581,97	13 261,89	137 320,08
2041	324 036,46	101 175,51	10 218,57	90 956,94
2042	233 079,52	51 622,77	8 157,78	43 464,99
2043	189 614,53	51 500,28	6 446,89	45 053,39
2044	144 561,14	51 500,28	4 915,08	46 585,20
2045	97 975,94	51 500,28	3 331,18	48 169,10
2046	49 806,84	51 500,27	1 693,43	49 806,84



La dette garantie de Mayenne Communauté au 31

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

La dette garantie au 31/12/2023 = 902 531,39 € auprès d'un seul bénéficiaire, la SEM Laval Mayenne Aménagements sur 2 emprunts.

Désignation du bénéficiaire	Année initiale	Objet emprunt garanti	Organisme prêteur	Montant initial garanti	Capital restant dû au	Durée résiduelle	Туре	Taux %
LMA	2018	VEFA pole santé pluri disciplinaire	Crédit coopératif	1 550 000,00 €	520 088,27€	9,5	fixe	1,25%
LMA	2017	VEFA pole santé pluri disciplinaire	Crédit mutuel	1 100 000,00 €	382 443,12 €	10	fixe	1,75%
				2 650 000,00€	902 531,39 €			

Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

le



ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DB

I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les autres dépenses prévisionnelles
 - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

III. Les budgets annexes



- « une nouvelle solidarité amplifiée, durable et visible » par 4 leviers :
 - Le levier organisationnel avec les contractualisations avec la Région (CTR), le Département (Contrat territorial Départemental) et l'État (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).
 - Le levier transfert de charges avec la fixation des attributions de compensation via la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
 - √ 2022 : Transfert de l'Autorité Organisatrice de Mobilité
 - 2022: Extension jeunesse
 - √ 2023 : Extension santé : les locaux de l'IRSA
 - ✓ 2024 : Contingent SDIS pour les communes ex CCPM et ...
 - Le levier fiscal via une péréquation horizontale (source d'abondement pour les fonds de concours)
 - Reversement de 75% de la taxe aménagement perçues par les communes au titre des ZA (142 489 € en 2023 sur les périodes 2019/2021).
 - ✓ Reversement de 80% taxe foncière sur le bâti des établissements industriels par les communes disposant de ZA (56 566 € en 2023)
 - ✓ Réaffectation de 30% d'IFER éoliennes par Mayenne Communauté aux communes d'implantation
 - Réaffectation de 10% d'IFER éoliennes par Mayenne Communauté pour abonder l'enveloppe fonds de concours thématiques.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

ID : 053 200055997 20240119 CC19012024 02 F

<u>Le levier péréquation et solidarité</u>

- ✓ La Dotation de Solidarité Communautaire avec une enveloppe plancher de 300 000 € indexée sur le <u>taux d'épargne brute</u> constaté l'année n-1. Si taux > à 10% alors DSC majorée (écart supérieur de 10% du taux x produits de fonctionnement réels) x 50%.
- ✓ Des versements de 589 800 € en 2021; 641 782 € en 2022 et 301 343 € en 2023.

	Libellé tiers	2021	2022	2023
ALEXAIN		18 384,00	19 632,00	9 327,00
ARON		20 447,00	22 420,00	10 709,00
LA BAZOGE MONTPINCON		17 701,00	18 778,00	9 173,00
BELGEARD		17 621,00	18 677,00	8 727,00
CHAMPEON		15 501,00	16 656,00	7 908,00
LA CHAPELLE AU RIBOUL		17 209,00	18 398,00	8 792,00
CHARCHIGNE		11 881,00	12 783,00	6 036,00
COMMER		19 974,00	23 178,00	11 155,00
CONTEST		17 411,00	18 380,00	8 809,00
GRAZAY		16 117,00	17 291,00	8 210,00
LA HAIE TRAVERSAINE		14 474,00	15 405,00	7 202,00
HARDANGES		7 573,00	7 985,00	3 769,00
LE HORPS		18 790,00	19 951,00	9 344,00
LE HOUSSEAU BRETIGNOLLES		11 313,00	11 850,00	5 585,00
JUBLAINS		16 193,00	17 721,00	8 473,00

Le levier péréquation et solidarité

La **Dotation de Solidarité Communautaire** avec une enveloppe plancher de 300 000 € indexée sur le taux d'épargne brute constaté l'année n-1. Si taux > à 10% alors DSC majorée (écart supérieur de 10% du taux x produits de fonctionnement réels) x 50%.

	Libellé tiers	2021	2022	2023
LASSAY LES CHATEAUX		31 929,00	34 006,00	13 219,00
MARCILLE LA VILLE		16 587,00	17 429,00	8 161,00
MARTIGNE SUR MAYENNE		20 045,00	22 259,00	10 709,00
MAYENNE		88 551,00	96 836,00	45 837,00
MONTREUIL POULAY		10 627,00	11 276,00	5 300,00
MOULAY		14 252,00	15 398,00	7 403,00
PARIGNE S/BRAYE		10 593,00	11 251,00	5 328,00
PLACE		12 659,00	17 075,00	8 088,00
RENNES EN GRENOUILLES		10 130,00	10 716,00	4 995,00
LE RIBAY		18 074,00	19 340,00	9 173,00
SACE		17 471,00	18 576,00	8 794,00
SAINT BAUDELLE		16 609,00	18 078,00	8 693,00
SAINT FRAIMBAULT		18 262,00	19 568,00	9 258,00
SAINT GEORGES BUTTAVENT		17 369,00	21 888,00	10 270,00
SAINT GERMAIN D'ANXURE		16 655,00	17 585,00	8 177,00
SAINT JULIEN DU TERROUX		6 871,00	7 390,00	3 429,00
COMMUNE SAINTE MARIE DU E	BOIS	10 990,00	11 667,00	5 535,00
THUBOEUF		11 537,00	12 339,00	5 755,00
		589 800,00€	641 782,00€	301 343,00€

- « une nouvelle solidarité amplifiée, durable et visible » :
 - Le levier péréquation et solidarité
 - ✓ Les fonds de concours classiques avec une enveloppe plancher de 3 000 000 € pour la durée du mandat.
 - Un versement de 442 610 € en 2023 à 8 communes membres.

	Population INSEE (fiche DGF 2020)	coeff % pop / pop totale	оптогорро	Fonds de concours versé en 2023	Objet du fonds de concours
ALEXAIN	610	1,61%	48 207		
ARON	1 852	4,88%	146 361		
LA BAZOGE	1 042	2,74%	82 348		
BELGEARD	624	1,64%	49 314		
CHAMPEON	591	1,56%	46 706		
LA CHAPELLE	511	1,35%	40 384		
CHARCHIGNE	487	1,28%	38 487		
COMMER	1 227	3,23%	96 968		
CONTEST	873	2,30%	68 992		
GRAZAY	633	1,67%	50 025	50 025 €	construction de 2 logements locatifs
LA HAIE	485	1,28%	38 329		
HARDANGES	204	0,54%	16 122		
LE HORPS	764	2,01%	60 378	60 378 €	Rénovation extension de la salle des fêtes
LE HOUSSEAU	248	0,65%	19 599		
JUBLAINS	750	1,98%	59 271		

- « une nouvelle solidarité amplifiée, durable et visible » :
 - Le levier péréquation et solidarité
 - ✓ Les **fonds de concours classiques** avec une enveloppe plancher de 3 000 000 € pour la durée du mandat.
 - Un versement de **442 610 € en 2023** à **8** communes membres pour un taux de réalisation de 14,8%
 - Un reste à verser de **2 557 390 €** d'ici 2026.

	Population INSEE (fiche DGF 2020)	coeff % pop / pop totale	Répartition enveloppe fonds de concours "classiques"	Fonds de concours versé en 2023	Objet du fonds de concours
LASSAY	2 315	6,10%	182 951		
MARCILLÉ	822	2,17%	64 961	64 961 €	Divers travaux + agrandissement réhabilitation de la mairie
MARTIGNE	1 881	4,96%	148 653		
MAYENNE	13 551	35,70%	1 070 915		
MONTREUIL	382	1,01%	30 189		
MOULAY	980	2,58%	77 448		
PARIGNE	865	2,28%	68 360		
PLACE	348	0,92%	27 502	27 502 €	construction de 2 logements locatifs
RENNES EN G	109	0,29%	68 360		
LE RIBAY	470	1,24%	37 143	37 143 €	Aire de jeux et réhabilitation extension école publique
SACE	507	1,34%	40 067		
SAINT BAUDELLE	1 162	3,06%	91 831		
ST FRAIMBAULT DE PRIERES	1 027	2,71%	81 162	54 107 €	Construction d'une salle de motricité
SAINT GEORGES	1 482	3,90%	117 120	117 120 €	Finalisation du complexe Guinefolle
SAINT GERMAIN D'ANXURE	397	1,05%	31 374	31 374€	Aménagement du bourg
SAINT JULIEN	244	0,64%	19 283		
SAINTE MARIE	221	0,58%	17 465		
THUBOEUF	297	0,78%	23 471		
TOTAL	37 961	100,00%	3 000 000	442 610 €	

Rapport d'Orientations budgétaires 2024

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5-1

3 LU~~

Sommaire

I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective



- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les dépenses prévisionnelles
 - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

III. Les budgets annexes



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

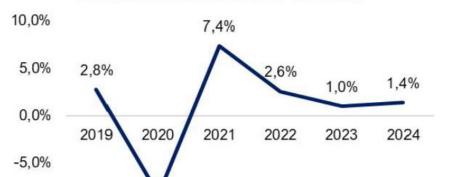
Reçu en préfecture le 22/01/2024

é le

- Le projet de loi de finances 2024 est marqué par la **lutte contre l'inflation** et la **baisse du déficit public** dans un fort contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêts.
- ❖ Après une forte croissance du PIB en 2021 avec la levée progressive des restrictions sanitaires, le PIB connaît une évolution annuelle à la baisse.
- ❖ Le PLF 2024 est fondé sur des hypothèses économiques optimistes : + 1,4% de croissance en 2024 (1% en 2023),

-10,0%

❖ Pour 2024, le PLF prévoit une inflation de +2,6 %.



-8.4%

Evolution annuelle du PIB en valeur

Le contexte national : la loi de programmation des Finances Publiques

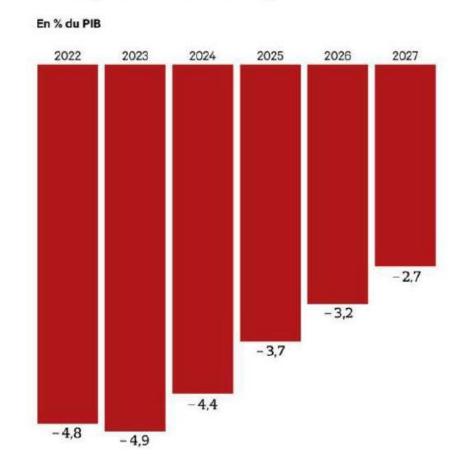
Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le

- Adoptée le 29/9 dernier sans vote (article 49-3 de la Constitution) avec pour objectifs principaux :
 - Ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans,
 - Stabiliser la dette publique : 110% du PIB entre 2024 et 2027

Pour atteindre ces objectifs :

- Limitation du montant maximal de l'ensemble des concours Financiers de l'État aux collectivités locales
- Diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en déduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte sur l'environnement.
- Prolongation de l'objectif indicatif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales afin de les « associer à la maîtrise des finances publiques tout en renforçant leur capacité d'investissement ». Pas de dispositif contraignant .

La trajectoire de déficit public



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

e le

053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

Une baisse de la dépense publique et du déficit public

Avec le « quoi qu'il en coute » des années 2020 et 2021, le niveau des dépenses publiques avait fortement augmenté. En 2023, la dépense publique en pourcentage du PIB continue sa baisse progressive.

Cependant malgré la baisse, les prévisions pour 2024 ne prévoient pas un retour au niveau d'avant crise.



Envoyé en préfecture le 22/01/202

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

❖ Le verdissement du budget

Le budget prévoit une augmentation de 10 milliards d'€ par rapport à 2023 pour renforcer les initiatives liées à la transition écologique en matière de :

- préservation des ressources naturelles,
- rénovation des bâtiments,
- efficacité énergétique,
- transports durables,
- réduction des émissions industrielles.
- ❖ Généralisation du budget vert à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants (à compter du CA 2024 Annexe « Impact du budget pour la transition écologique »)
- L'investissement dans l'éducation

L'objectif est de revaloriser les métiers de l'enseignement et d'augmenter le budget de l'Education nationale : + 3,9 milliards d'euros (hausse de 6,5% par rapport à l'année 2023).

La réduction de la fiscalité

Poursuite de la politique de réduction de la fiscalité avec la suppression de la CVAE à hauteur d'1 milliard d'euros dès 2024; Cette suppression vise à permettre d'accroître la compétitivité des entreprises françaises.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L0≪

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

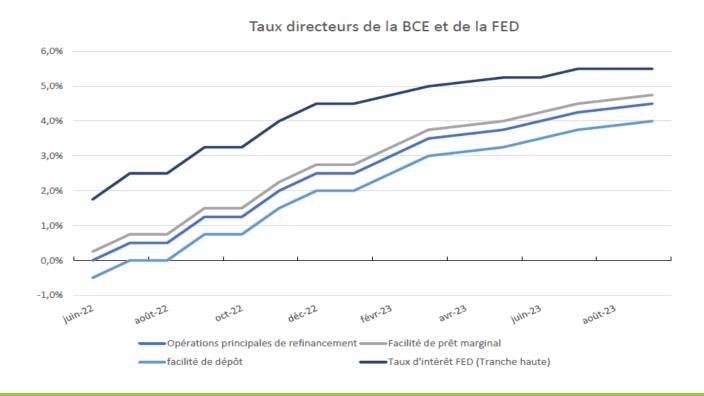
❖ Les taux directeurs

Novembre 2023 : la FED et la BCE maintiennent leurs taux pour la première fois (4% pour la BCE et 5,25% pour la FED), L'outil Fedwatch anticipe une première baisse pour le 2nd semestre 2024

Détente observée sur les taux long termes

Niveau d'inflation en baisse

Discours rassurants des banquiers centraux



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/202

ublié le

5°L0~



En direction des ménages :

❖ La lutte contre l'inflation

Proposition de mise en place d'une indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation par une revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Cette indexation a pour but de préserver le pouvoir d'achat des Français, pour un coût estimé à 6,1 milliards d'€.

- Création de nouveaux outils de lutte contre la fraude fiscale
- ❖ Aménagement de la fiscalité du logement : prorogation du prêt à taux zéro au 31/12/2027, exonération de TFPB pour les logements anciens faisant l'objet de travaux permettant d'améliorer leur performance énergétique, soutien aux investisseurs dans le logement locatif
- ❖ Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité. Il permet au gouvernement de fixer un plafond d'évolution des tarifs réglementés. Ce dispositif a permis de limiter à 15% TTC et 10% TTC l'augmentation des tarifs de février et août 2023.

Le contexte national : Le PLF 2024 – Les disposition

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-D



En direction des entreprises :

- ❖ Etalement de la suppression de la CVAE jusqu'en 2027.
- ❖ Le PLF 2024 prévoit une suppression progressive sur la période 2024-2027 pour les 50% de CVAE restante. Cette diminution se traduira de manière linéaire chaque année : baisse du taux d'un quart par an pour toutes les tranches
 - Taux 2022: 0,75% (pour les tranches maximales)
 Taux 2023: 0,375% (-50% par rapport à 2022)
 Taux 2024: toutes les tranches voient leurs taux réduits d'1/4 par rapport à 2023
 Taux 2025: toutes les tranches voient leurs taux réduits d'1/4 par rapport à 2024
 Taux 2026: toutes les tranches voient leurs taux réduits d'1/4 par rapport à 2025
- ❖ Le PLF vient supprimer la cotisation minimum sur la valeur ajouté des entreprises lorsque son montant annuel n'excède pas 63€. Avec cette disposition, en 2024, environ 300 000 entreprises ne seront plus redevables de la CVAE.
- ❖ Article 27 : il exonère de taxe sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises les **mâts des éoliennes** (béton et métallique)
- ❖ Exonération de foncier bâti de 15 ans des logements locatifs sociaux faisant l'objet de travaux de rénovation lourde pour les adapter au changement climatique (âgés d'au moins 40 ans, classés F ou G avant les travaux, classés A ou B après les travaux, demande d'agrément avant le31/12/2026).

Le contexte national : la loi de programmation des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE



En direction des collectivités :

- Article 16 : il actualise l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales pour tenir compte de l'évolution des hypothèses d'inflation :
 - Les collectivités locales doivent participer au **redressement des comptes publics** à travers une **limitation de l'augmentation de leurs dépenses**, équivalente à l'inflation -0,5%, soit un effort annuel en volume de 0,5%.

Collectivités territoriales et groupement à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

- Plafonnement de l'augmentation de la dotation d'intercommunalité (1 des 2 composante de la DGF) porté à 20% au lieu de 10%
- ❖ Modification des indicateurs financiers suite à la suppression de la CVAE
 - Le calcul du potentiel fiscal n'intègre plus le produit de CVAE suite à sa suppression. Le produit de CVAE est remplacé par le produit de fraction de TVA de compensation (part forfaitaire + par dynamique).
 - Le calcul **Coefficient d'Intégration Fiscal** (CIF) n'intègre plus le produit de CVAE. Il est remplacé par le produit de fraction de TVA de compensation.

Le contexte national : Le PLF 2024 – la Dotation Globale de Fonction

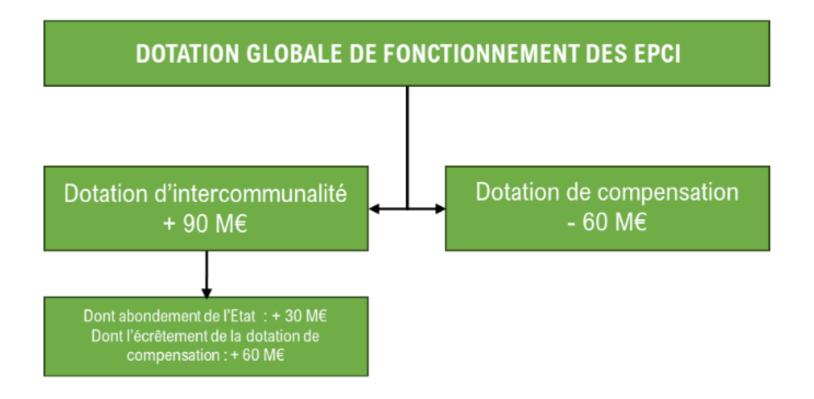
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DF

- ❖ Pour les EPCI les 2 composantes de la DGF sont :
 - La dotation de compensation : mise en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle; Son enveloppe baisse de - 60M€.
 - La **dotation d'intercommunalité** : la composante de péréquation sur le revenu de ses habitants, le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale (CIF). En 2024, l'enveloppe de cette dernière dotation augmente de **+90M** €.



Le contexte national : Le PLF 2024 – **Autres mesures**

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DI

♣ Augmentation de l'enveloppe du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée résultante de la réintégration dans l'assiette de l'aménagement des terrains dont le coût est estimé à 250M€ pour une année pleine.

L'enveloppe pour la dotation pour les titres sécurisés est augmentée de +47,6M€,

❖ Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est reporté jusqu'en 2025.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Rapport d'Orientations budgétaires 202 Sommaire

I. Historique

- A La situation budgétaire 2023
- B Le pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le Contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les dépenses prévisionnelles
 - Les épargne brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

III. Les budgets annexes



💠 Le mot d'ordre de la lettre de cadrage du budget 2024 : faire preuve de prudence dans la construction bud કુર્લ્યકો re par

- La **Maîtrise** des crédits de fonctionnement dont la masse salariale ; « il est de la responsabilité de tous de contenir l'évolution de la masse salariale ».
- Pour les crédits d'investissements :
 - ✓ une approche vertueuse orientée vers l'utilisation des matériaux biosourcés dans les projets de construction et de rénovation :
 - ✓ la priorité à la sécurité des biens et des personnes .
 - ✓ Une **veille sur le taux de réalisation** pour ne pas mobiliser des crédits inutilement.
- Les principales évolutions du budget 2024 concernent :
 - Culture et jeunesse : démarrage des travaux de Lassay ; poursuite de l'étude spectacle vivant ; déménagement des espaces musique et ludothèque au Grand Nord ; reprise des fréquentations aux niveaux de 2019
 - Jeunesse: ouverture d'une structure jeunesse à Mayenne (sept 2024)
 - **Tourisme**: le soutien à l'EPIC
 - **Environnement** : Le démarrage de l'action « bio diversité » via le contrat nature
 - Accompagnement à la pris de compétence eau et assainissement en 2026
 - Mobilité: mises en place de la location de vélos électriques et de l'auto partage
 - Habitat: évaluation renouvellement du PLH
 - Santé: locations de nouveaux espaces au pôle de Mayenne; étude pour mieux comprendre la situation des populations éloignées du soin ; la maison des internes
 - **Alimentation restauration**: étude sur la restauration collective
 - Fin de l'interface financière du SDIS pour les 20 communes ex CCPM intégration dans les AC comme les communes de l'ex CCHL.
 - **Coopération :** suite opérationnelle de l'adoption de la feuille de route stratégique

Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Publié le Dis 1053-2 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les autres dépenses prévisionnelles
 - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

III. Les budgets annexes



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID : 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

La fiscalité

• L'évolution des bases d'imposition des locaux d'habitation de 2024 (+3,9%) à 2027 (de 3% à 2%)



- Coefficient adossé à l'évolution de l'inflation sur l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2.
- Pour 2024 : **3,9%**
- Puis 3% en 2025 et 2026 et
 2% en 2027.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-D

La fiscalité

- L'évolution <u>des bases d'imposition</u> avec :
 - √ la variation adossée à l'inflation et,
 - √ la moyenne de la variation physique constatée depuis 2021.

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		état 1386 RC	état 1386 RC	état 1386 RC	Prévisionnel		Prospective	
	TH résidences secondaires	2 677 490	2 563 332	3 241 065	3 367 467	3 468 491	3 537 861	3 608 618
			-4,3%	26,4%	3,90%	3,00%	2,00%	2,00%
bases	Foncier bâti	34 654 877	35 955 001	38 274 603	39 776 321	40 976 812	41 801 295	42 642 366
			3,8%	6,5%	3,92%	3,02%	2,01%	2,01%
	Foncier Non Bâti	4 037 129	4 181 786	4 497 860	4 683 664	4 832 495	4 934 868	5 039 409
			3,6%	7,6%	4,13%	3,18%	2,12%	2,12%

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-D

& La fiscalité :

- des taux inchangés jusqu'en 2027:
 - ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12,11%
 - ✓ Taxe sur le foncier bâti 0,63%
 - ✓ Taxe sur le foncier non bâti 4,3%.
- Des **produits** attendus à **899 789 €** en 2024 en progression de **+ 3,82 %** (+ 33 078 €)

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	TH résidences secondaires	324 244 €	310 490 €	392 493	407 800	420 034	428 435	437 004
produits	Foncier bâti	218 256 €	226 480 €	241 130	250 591	258 154	263 348	268 647
	Foncier Non Bâti	173 596 €	179 817 €	193 408	201 398	207 797	212 199	216 695
	taxe additionnelle	26 570 €	30 284 €	39 680	40 000	40 000	40 000	40 000
	Total 3 taxes	742 666	747 071	866 711	899 789	925 985	943 982	962 345
			0,59%	16,01%	3,82%	2,91%	1,94%	1,95%

 Depuis la suppression de la TH sur les résidences principales en 2021, les EPCI perçoivent une part de TVA nationale

voyé en préfecture le 22/01/2024 çu en préfecture le 22/01/2024 blié le

La fiscalité :

- Depuis la suppression de la TH sur les résidences principales en 2021, les EPCI perçoivent une part de TVA nationale.
- Les prévisions INSEE établissent la variation 2023/2024 de TVA à 4,3%.
- Nous tablons pour les années suivantes à une reprise économique avec +5% en 2025 ; et +6% en 2026 et 2027.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Part TVA suite perte THP	4 925 393 €	5 397 264€	5 544 609 €	5 783 027	6 072 179	6 436 509	6 822 700
art 16 LF 2020		9,58%	2,73%	4,3%	5,0%	6,0%	6,0%

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-D

La fiscalité :

- La Cotisation Foncière des Entreprises
 - ✓ Un taux stable : 25,25%
 - ✓ Depuis 2021 les établissements industriels bénéficient d'une exonération de 50% de leurs bases
 - ✓ Evolution annuelle prévue : 5%/an jusqu'en 2027
 - ✓ Produit 2024 = 3 696 538 € (+5% à + 176 026 €) en référence à la variation attendue des bases des établissements dominants à +5,5%

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Bases	CFE	12 587 618	13 263 645	13 942 622	14 639 753	15 371 741	16 140 328	16 947 344
			5,4%	5,1%	5,00%	5,0%	5,0%	5,0%
Taux	CFE	25,25%	25,25%	25,25%	25,25%	25,25%	25,25%	25,25%
Produit	CFE	3 172 151	3 341 094	3 520 512	3 696 538	3 881 364	4 075 433	4 279 204

nvoyé en préfecture le 22/01/2024 eçu en préfecture le 22/01/2024 ublié le

La fiscalité :

La CVAE: supprimée intégralement pour les collectivités depuis 2023, compensée par une fraction de TVA
 ✓ 2024 = 2 601 766 € ; évolution identique à celle de la part TVA suite à la perte de la THRP (+4,3% soit + 107 264 €)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CVAE	2 403 288	2 269 444	-	-	-	-	-
		-5,57%					
Part TVA suite perte CVAE			2 494 502	2 601 766	2 731 854	2 895 765	3 069 511
art 55 LF 2023				4,30%	5,00%	6,00%	6,00%

• Les IFER: 555 151 € en 2024 (+3,9%) puis 3% en 2025; 2% en 2026 et 2% en 2027 (identique à l'IPCH retenu)

• La TASCOM: 701 412 € en 2024 (+2%) puis 3% en 2025; 4% en 2026 et 4% en 2027

Le FNGIR : 1 517 254 € de 2024 à 2027

• Le FPIC: 372 000 € de 2024 à 2027 (montant stabilisé au niveau national)

• Le Versement mobilité : 580 000 € / an jusqu'en 2027

• La taxe de séjour : 35 000 €/ an jusqu'en 2027. Sera reversée à l'EPIC à compter de 2024

nvoyé en préfecture le 22/01/2024 eçu en préfecture le 22/01/2024 ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-[

La DGF : 2 composantes pour les intercommunalités

- La dotation d'intercommunalité
 - √ + 20%/an jusqu'en 2027 pour atteindre la dotation spontanée
- La dotation de compensation sert de variable d'ajustement à l'enveloppe normée
 ✓ 2%/an jusqu'en 2027
- 2024 = + 21 201 € sur la DGF totale

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation d'intercommunalité	261 162	287 278	315 885	379 062	454 874	545 849	655 019
		10,00%	9,96%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Dotation de compensation	2 158 405	2 111 059	2 098 803	2 056 827	2 015 690	1 975 377	1 935 869
Dotation de compensation	2 158 405	2 111 059 -2,2%	2 098 803 -0,6%	2 056 827 -2,0%	2 015 690 -2,0%	1 975 377 -2,0%	1 935 869 -2,0%
Dotation de compensation	2 158 405						
Dotation de compensation DGF Totale	2 158 405 2 419 567						

Les orientations budgétaires de la collectivité : les

nvoyé en préfecture le 22/01/2024 eçu en préfecture le 22/01/2024 ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-D

Recettes de fonctionnement 2023 - 35,5 M€

- **❖** Fiscalité 2023 = 16 206 000 €
 - ✓ Suppression CVAE compensée par part
 TVA nationale à 2 494 502 €
- **❖** Dotations participations = 5 923 000 €
 - ✓ DGF à 2 414 700 €
- **❖** Produits des services = 11 814 200 €
 - ✓ Rbst Ville de Mayenne à 9 302 952 €
- **❖**Revenus des immeubles et autres = 1 378 100 €
 - ✓ Rbst SDIS ex CCPM à 883 707 €
 - ✓ Nouveaux loyers Luminess 30 000 €
- **❖** Atténuations de charges = 178 500 €
- **❖**Recettes exceptionnelles = 17 400 €

Recettes de fonctionnement 2024 - 2027

- **❖ Fiscalité 2024 = 16 837 417 €** puis + 4% en 2025;+ 4,4% en 2026 et + 4,5% en 2027
 - ✓ Attribution de Compensation reçue de 95 481 € de 2024 à 2026 (com. Ex CCPM pour contingent SDIS)
- **❖** Dotations participations 2024 = 5 957 700 €
 - ✓ DGF à 2 435 889 € puis +20%/an sur dot. d'interco et -2%/an sur dot. de compensation
- **Produits des services 2024 = 12 416 404 €** puis +1,9%/an
 - ✓ Rbst Ville de Mayenne à 9 192 860 €
- **Revenus des immeubles 2024 et autres = 474 900 €** puis 0,7%/an
 - ✓ Fin interface financière SDIS au 01/01/2024
 - ✓ Fin loyers La Poste
- **Atténuations de charges 2024 =191 400 €** puis 195K€/an
- **Recettes exceptionnelles = 3 000 €/an** jusqu'en 2027

Les orientations budgétaires de la collectivité : les Publié le Pu



	Réalisé N-3	Réalisé N-2	Simulë		Projeté		
en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes	14 518	15 309	16 207	16 837	17 504	18 285	19 108
dont fiscalité locale (THRS,TFB,TFNB, CFE,	E 204	E 7E0	6 111	E 160	6 717	6.060	7 2 2 2
TASCOM, IFER,VM, taxe de séjour)	5 294	<i>5 750</i>	6 222	6 468	6 717	6 969	7 233
Dont CVAE	2 403	2 269					
dont Attribution de Compensation reversée				<i>9</i> 5	<i>9</i> 5	<i>9</i> 5	<u>9</u> 5
dont TVA compensée pour CVAE et THRP	4 925	5 397	8 039	8 38 5	8 804	9 332	9 892
dont FNGIR et FPIC	1 896	1 893	1 889	1 889	1 889	1 889	1 889
Dotations et participations	5 519	5 793	5 923	5 989	6 013	6 089	6 210
dont DGF	2 420	2 398	2 415	2 436	2 471	2 521	2 591
Dont compensations fiscales	1 508	1 557	1 651	1 690	1 739	1 789	1 841
dont DCRTP	834	834	834	834	834	834	834
Produits des services	10 892	11 898	11 814	12 416	12 657	12 901	13 152
Produits de gestion	1 181	1 337	1 398	475	478	481	484
Atténuations de charges	389	204	178	191	195	195	195
Produits de fonctionnement courant	32 499	34 541	35 521	35 909	36 848	37 951	39 151
variation annuelle en K€		2 042	980	389	938	1 104	1 199

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

D: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-[

Les orientations budgétaires de la collectivité : les rec



Rapport d'Orientations budgétaires 2024 De 10:0534 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L

) : 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DI

I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les autres dépenses prévisionnelles
 - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

III. Les budgets annexes



Envoyé en préfecture le 22/01/202

Reçu en préfecture le 22/01/2024

é le

D: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-D

- ❖ Un budget 2023 (chapitre 012) ouvert à 18 303 644 €, un réalisé 2023 à 17 860 000 € (taux de réalisation à 98%)
- ❖ 2023 a été marqué par des éléments conjoncturels et structurels

• <u>Éléments conjoncturels</u>:

- ✓ Double évolution des grilles des agents de catégorie C et B en mai et juillet 2023 visant à relever l'indice minimum de paie,
- ✓ Revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5% à compter de juillet 2023 (estimé à 133 600 € pour 6 mois),
- ✓ Triple revalorisation du SMIC en janvier, mai et août 2023,
- ✓ Maintien du versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour 26 000 € alors qu'il avait été un temps envisagé que cette indemnité soit supprimée.

• <u>Éléments structurels</u>:

- ✓ Poursuite de la politique de titularisation d'agents contractuels (5 agents d'animation périscolaire)
- ✓ Nomination de 19 agents au titre de la campagne d'avancements de grade et de promotion interne (impact budgétaire estimé à 2 600 € pour l'année 2023)
- ✓ Le turnover, les postes provisionnés et non lancés, les jours de grève sont autant d'éléments ayant contribué à atténuer les progressions de charges citées.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

ecu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

5²LO

Présentation globale du budget primitif 2024 :

DÉPENSES						
Mayenne Communauté	18 880 420 €					
Dont GUP Ville de Mayenne (montant net)	9 192 800€					
Dont impact en année pleine courant 2024 des décisions prises 2023	326 800 €					
Dont impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine (+ 6 mois)	267 200 €					
Dont impact des reports des recrutements réalisés en 2023 en année pleine	59 600 €					
Dont impact sur le budget 2024 des décisions arbitrables	525 200 €					
Dont postes publiés en attente de recrutement	286 700 €					
Dont postes proposés à la création pour 2024	238 500 €					

Cette estimation tient compte :

- Des postes ouverts et pourvus au 1^{er} janvier 2024
- De la revalorisation de 5 points pour l'ensemble des grades et des échelons prévue par l'article 2 du décret n°
 2023-519 du 28 juin 2023 (impact budgétaire estimé à 173 800 €)
- Des avancements d'échelon connus en fonction des grilles applicables à ce jour
- Aucune hypothèse de revalorisation du SMIC
- Aucune réforme éventuelle liée à la rémunération des agents statutaires (évolution de la valeur du point d'indice).
 Toute évolution sensible liée à ces éléments devra faire l'objet d'une décision modificative.

Recu en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5²LO~

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DB

Présentation globale du budget primitif 2024 :

Focus sur l'assurance statutaire :

• L'offre issue du groupement de commande coordonné par le CDG 53 est estimée à 1,63% de la masse salariale (contre 1,58% en 2022, soit +3%), ce qui laisse présager d'une dépense d'environ 131 900 € (soit + 6 400 € par rapport à 2023). Une négociation est cependant en cours avec le CDG 53, mandataire du groupement pour que celui-ci puisse abaisser ses frais de gestion d'une proportion a minima égale à la revalorisation dudit contrat.

Les recettes :

RECETTES						
TOTAL	9 451 900€					
Dont GUP Ville de Mayenne	9 192 800 €					
Dont Remboursement du personnel mis à disposition du Kiosque	89 500 €					
Dont Participation des agents aux chèques déjeuner	76 100 €					
Dont Décharges syndicales remboursées par le CDG 53	31 400 €					
Dont Compensation Supplément familial de traitement	21 800 €					
Dont Indemnités journalières (CPAM ou assurance statutaire)	37 100 €					
Dont participation Etat civil	2 900 €					
Dont Frais de gestion du contrat d'assurance (part Ville de Mayenne)	3 800 €					
Dont Participation des agents retraités à la cotisation CNAS	300€					
* N.B. : le montant des recettes n'inclut pas les subventions allouées pour certains postes. Il ne comprend pas	non plus le remboursement des budgets					

annexes.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

Reçu en préfecture le 22/01/2024

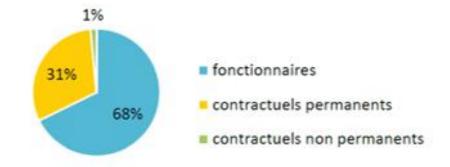
le

5°L0~

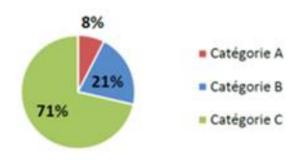
Structure des effectifs issus du rapport social unique 2021:

- 483 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021
 - > 327 fonctionnaires
 - > 149 contractuels permanents
 - > 7 contractuels non permanents
- > 5 % des contractuels permanents en CDI
- Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	13%	18%
Technique	50%	35%	45%
Culturelle	12%	21%	15%
Sportive	2%	5%	3%
Médico-sociale	10%	9%	10%
Police			
Incendie			
Animation	6%	17%	9%
Total	100%	100%	100%



Répartition des agents par catégorie



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/202

Publié le

D: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-E

Prospective et principaux chantiers RH:

- Mieux identifier les coûts liés aux arrêts de travail liés à la maladie,
- Démarches de reclassement professionnel pour mieux accompagner encore le retour à l'emploi des agents ayant des contreindications médicales,
- Dématérialisation des procédures en matière de ressources humaines (entretiens professionnels notamment)
- Renégociation de l'accord pluriannuel et avancées en matière de revalorisation salariale avec :
 - mise en conformité réglementaire concernant la participation à la prévoyance et la participation à la complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2026.
 - La question de versement de la prime pouvoir d'achat a été abordée dans les instances représentatives du personnel et la décision de la collectivité est différée au début d'année 2024.
 - Un travail collaboratif sera mis en place dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 avec l'ensemble des leviers analysés : prime de pouvoir d'achat, revalorisation du régime indemnitaire, montant de la participation du chèque déjeuner, date de mise en place et montant de participation à la complémentaire santé ou bien encore politique d'avancement de grade.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/202

lié le

5°L0~

Prospective et principaux chantiers RH:

Participation à la prévoyance et à la complémentaire santé :

- En 2023 Mayenne Communauté a opté pour un contrat de groupe en matière de prévoyance conformément au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.
- A ce jour près de **200 agents** ont adhéré à ce contrat étant précisé que les agents peuvent souscrire, sans période de carence, jusqu'au 30 juin 2024. Le coût estimé en cas de souscription de 100% des agents est d'environ 135 000 €.

Création de postes :

- Dans les prochaines années, les services de Mayenne Communauté peuvent être amenés à se développer en fonction des ambitions politiques liées à la coopération entre Mayenne Communauté et ses communes membres contenues dans le document stratégique approuvé le 21 décembre 2023 et de l'ouverture de nouveaux équipements.
- Ainsi, le pôle culturel de Lassay-Les-Châteaux réunissant services jeunesse, médiathèque et conservatoire à rayonnement intercommunal va engendrer des créations de postes déjà actées par délibération du conseil communautaire (2/12/2021)

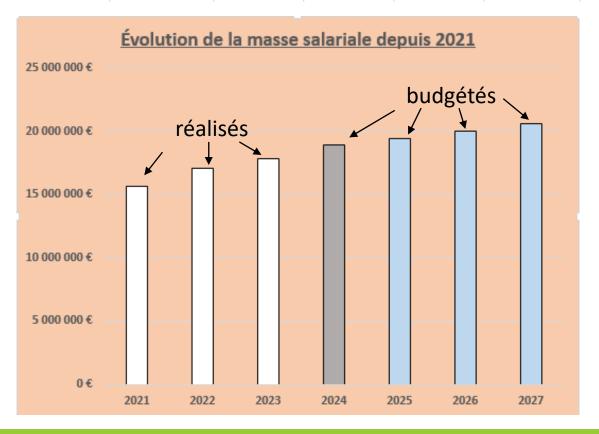
	Ressources actuelles à	1er calibrage besoin nouvel équipement par
	Lassay	créations d'emploi ou redéploiement
Accueil (hall)		1 ETP animateur / médiateur
Maintenance	Convention commune de	0.3 ETP en mutualisation ou convention
Entretien	Lassay	0.8 ETP en mutualisation ou convention
Conservatoire	Equivalent 2 ETP d'heures d'enseignement	Impact progressif sur le nombre d'heures d'enseignement en fonction de l'augmentation des inscriptions post ouverture
Service lecture	2 ETP	Passage ouverture de 14h à 26 h comme à Mayenne (aide possible DRAC élargissement horaires) : 1 ETP suppl. (mutualisation 2 sites)
Service jeunesse	2 ETP + heures suppl. vacances	Maintien

Les informations relatives aux dépenses de per Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

Présentation de la gestion prévisionnelle du chapitre :

CHAPITRE 012	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budgété	16 065 470 €	17 157 200 €	18 303 644 €	18 880 420 €	19 446 833 €	20 030 238 €	20 631 145 €
% de progression annuelle sur le budgété	2,1%	6,8%	6,7%	3,2%	3,0%	3,0%	3,0%
Réalisé	15 626 051 €	17 095 128 €	17 862 200 €				
Taux de réalisation de l'exercice	97%	100%	98%				
% de progression annuel sur le réalisé	5%	9%	4%				



Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Publié le Dis 053-2 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L6>

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DI

I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les autres dépenses prévisionnelles
 - L'épargne brute
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

III. Les budgets annexes



Les orientations budgétaires de la collectivité : les o

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

<u>Dépenses de fonctionnement 2023 – 32,4 M€</u>

- ❖ Charges à caractère général = 4 831 660 €
 - ✓ Contribution SDIS ex CCPM 883 707 €
 - ✓ Fluides (eau, edf, combustibles) 545 130 €
 - ✓ Etudes à 132 000 €
 - ✓ Taxes foncières à +3,9%

❖ Charges de personnel = 17 860 000 €

- ✓ Dont GUP ville de Mayenne = 8 981 363 € (50,3%)
- **❖** Atténuations de produits = 7 306 731 €
 - ✓ AC = 6 822 688 €
 - ✓ DSC = 301 343 €
 - ✓ FPIC = 87 832 €
 - ✓ Reversement trop perçu TVA n-1= 49 628 €

Dépenses de fonctionnement 2024 -2027

- **❖ Charges à caractère général 2024 = 4 868 980 € + 0,8%** puis -0,6% en 2025 ; + 3% en 2026 et 2027
 - ✓ 2024 = Fin de la contribution au SDIS des com. ex CCPM (- 883 707 €)
 - √ 2024 = location de bureaux supplémentaires au PLS de Mayenne ;
 - ✓ 2024 = Études à 458 000 € (dont transfert Eau; friches; PLH, SCOT; restauration collective; transport urbain;) puis 300K€/an
 - √ 2024 = dépense nouvelle action bio diversité (129 500 €)
 - √ 2024 = entretien terrain base de loisirs de la Haie Traversaine (30 000 €).
 - ✓ 2025 = année pleine espace jeunes Mayenne 15 860 €
 - ✓ 2026 = ouverture en sept du pôle culture et jeunesse 52 546 €
 - ✓ 2027 = année pleine pôle culture et jeunesse = 105 100 €
- **❖** Charges de personnel 2024 = 18 880 420 €
 - ✓ Dont GUP ville de Mayenne = 9 273 660 € (49,1%)
 - √ 2025 à 2027 : objectif contenir la masse salariale à +3%/an
- **❖** Atténuations de produits 2024 = 6 604 702 €
 - ✓ AC = 6 034 462 € après transfert contingent SDIS com.ex CCPM
 - ✓ DSC enveloppe plancher à 300 000 €
 - ✓ Reversement taxe de séjour à l'EPIC 35 000€/an
 - ✓ Reversement de TVA nationale trop perçue régularisation n+1

100 000 € en 2024 puis 50 000 €/an

Les orientations budgétaires de la collectivité : les d

nvoyé en préfecture le 22/01/2024 leçu en préfecture le 22/01/2024 ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

Dépenses de fonctionnement 2023 - 32,4 M€

- **Subventions et participations**
 - √ 2 222 400 € en 2023
 - ✓ Sub aux associations = 1 450 000 €
 - Sub OT versée pour 167 486 €
 - Sub aux communes évènements cyclistes à 21 000 €

- ✓ Contribution au SDIS = 169 180 €
- ✓ Déficits des ZA = 64 084 €
- ✓ Déficit centre de santé Martigné = 52 703 €
- **❖**Charges financières = 135 850 €
- **❖**Charges exceptionnelles = 32 350 €

Dépenses de fonctionnement 2024 -2027

- **Subventions et participations**
 - √ 3 228 427 € en 2024 puis +1%/an
 - ✓ Sub aux associations = 1 551 435 € en 2024 puis stable à 1 552 000 € de 2025 à 2027
 - Sub EPIC à 331 728 €
 - 2024 Pas de sub aux communes pour évènements sportifs, puis 6 000 € en 2025 et en 2027
 - Pays arts et histoire + 10K€ en 2024
 - ✓ Contribution au SDIS 2024 = 1 098 903 € +4,37 % en 2024 puis + 2,6 % en 2025 puis 2%/an

- **♦ Charges financières 2024 = 124 000 €** puis 110 000 € en 2025 ; 96 900 € en 2026 et 79 480 € en 2027 (sans emprunts nouveaux)
- **♦ Charges exceptionnelles = 4 000 €/an** de 2024 à 2027

Les orientations budgétaires de la collectivité : <u>les</u>

Envoyé en préfecture le 22/01/20

Reçu en préfecture le 22/01/2024

lié le





	Réalisé N-3	Réalisé N-2	Simulé	Projeté			
en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général	3 285	4 529	4 832	4 869	4 841	4 985	5 132
Charges de personnel	15 626	17 095	17 860	18 880	19 447	20 030	20 631
Autres charges de gestion courante	2 450	2 615	2 222	3 310	3 329	3 352	3 387
Atténuations de produits	7 919	7 541	7 307	6 605	6 555	6 555	6 555
Charges de fonctionnement courant	29 280	31 780	32 221	33 664	34 172	34 922	35 705
Intérêts de la dette	150	135	136	124	110	97	79
Charges exceptionnelles	13	17	33	4	4	4	4
Charges de fonctionnement	29 443	31 931	32 390	33 791	34 286	35 023	35 788
variation annuelle en k€		2 488	458	1 401	495	737	765

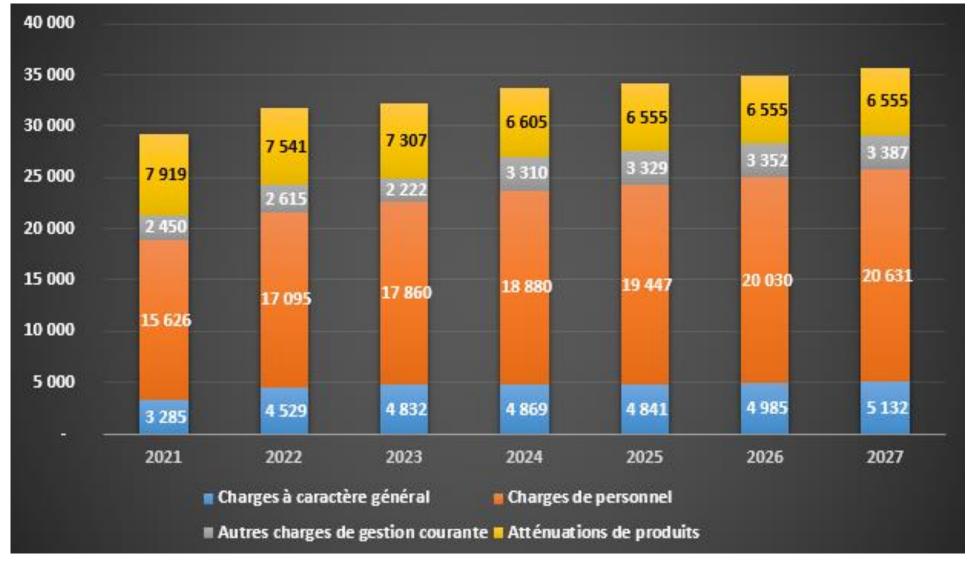
Les orientations budgétaires de la collectivité : les dépressions

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

iblié le 15E5 EFIFY





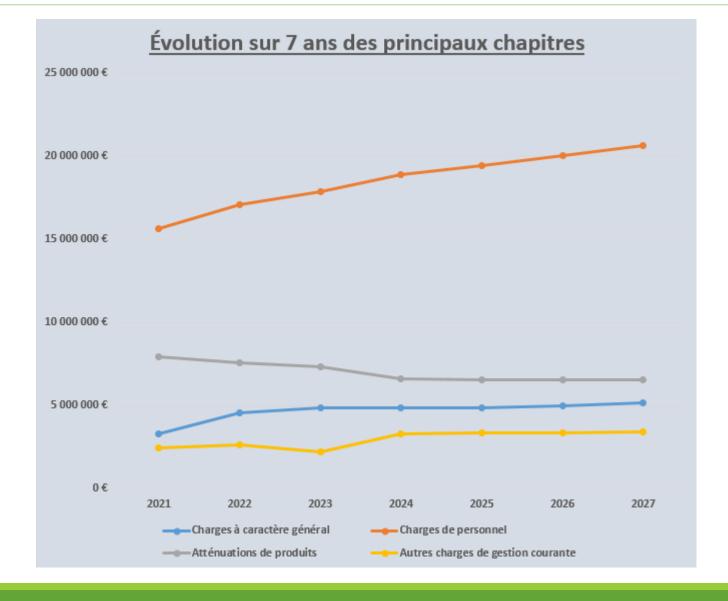
Les orientations budgétaires de la collectivité : les dépressions les dépressions de la collectivité : les dépressions de

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

blié le Ses constant au particular de la constant d



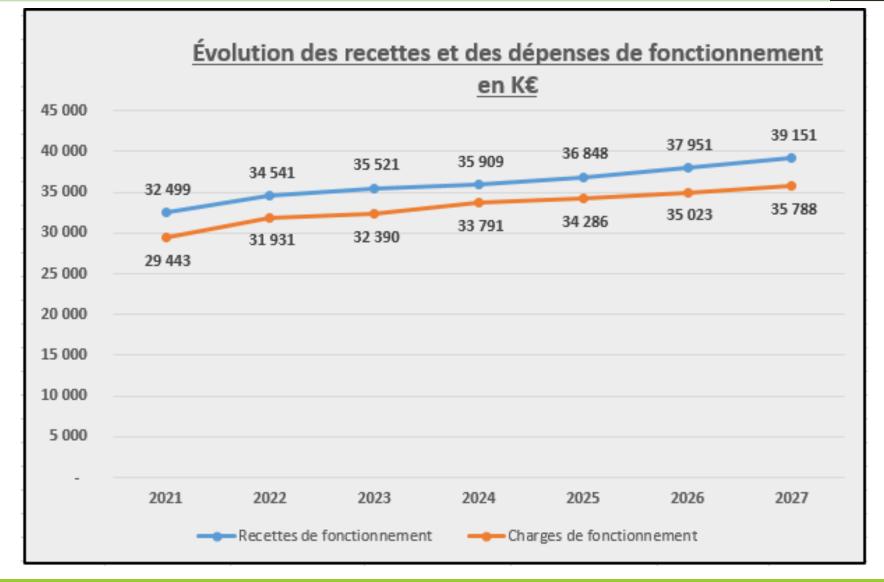


Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

0:053-200055887-20240118-CC18012024_02-

Les orientations budgétaires : les recettes et les dépe



Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L(

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DB

I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les autres dépenses prévisionnelles
 - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

III. Les budgets annexes



L'évolution des épargnes en K€

Envoyé en préfecture le 22/01/20

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

053 200055887 20240118 CC18012024 02 DE

- ❖ A partir de l'encours de dette actuelle (sans emprunts nouveaux).
- ❖ Des chiffres 2024 inscrits à leurs niveaux du budget primitif alors que les données de 2021 à 2023 proviennent des comptes administratifs (2023 CA simulé).

	Comp	tes adminsitra	tifs				
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement courantes	32 499	34 541	35 521	35 908	36 848	37 951	39 150
Dépenses de fonctionnement courantes	29 272	31 780	32 221	33 664	34 129	34 935	35 772
EPARGNE DE GESTION	3 227	2 761	3 300	2 244	2 719	3 016	3 378
Résultats financiers	-150	-135	-136	-124	-110	-97	-79
Résultats exceptionnels	29	64	1	15	15	15	15
EPARGNE BRUTE	3 107	2 690	3 165	2 136	2 624	2 934	3 314
Remboursement courant du capital de la dette	673	687	698	698	493	423	420
EPARGNE NETTE	2 433	2 003	2 467	1 438	2 131	2 511	2 894

L'évolution des épargnes en K€

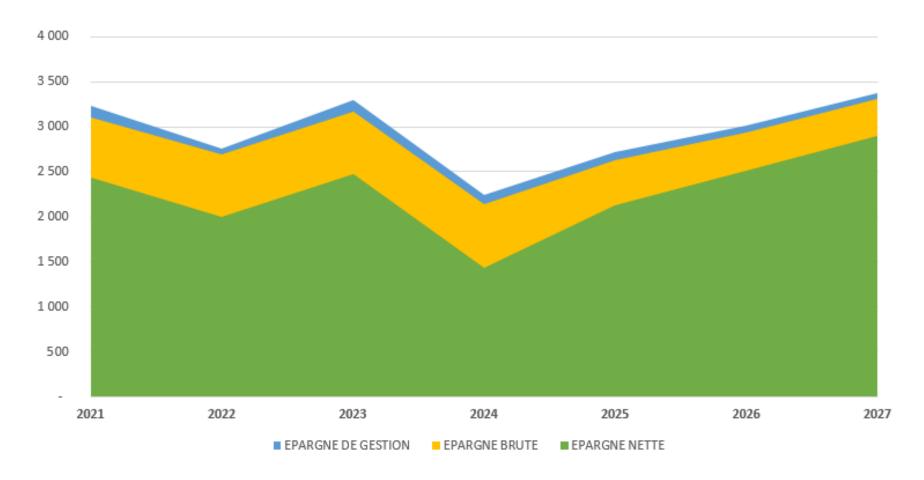
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

- ❖ A partir de l'encours de dette actuelle (sans emprunts nouveaux).
- ❖ Des chiffres 2024 inscrits à leurs niveaux du budget primitif alors que les données de 2021 à 2023 proviennent des comptes administratifs (2023 CA simulé).



Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

S*LO

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-D

I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les informations relatives aux dépenses de personnel
 - Les autres dépenses prévisionnelles
 - L'épargne brute
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

III. Les budgets annexes



Le plan pluriannuel d'investissement = 39,6 ❖ Un PPI de 2023 à 2027 de 39,6 M € sur des projets actés :

Envoyé en préfecture le 22/01/202

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

3°L0**

		Estimat	ion TTG-1D: 053-200055887-20240118	ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE		
Domaines d'intervention	Projets (2023 - 2027) actés	Dépenses	Recettes			
Culture/jeunesse	Pôle intercommunal culture et jeunesse	7 136 632 €	3 200 569 €			
Culture	Réserves du musée	200 000 €	100 000 €			
Jeunesse	Espace jeunes de Mayenne	1 329 756 €	999 527 €			
Administration générale	Réhabilitation Hôtel de Ville et de Communauté	12 783 689 €				
Administration générale	Plan corps de rue simplifié	126 123 €				
Hall d'athlétisme	Hall d'athlétisme	3 600 000 €	DETR	ĺ		
Terrain Innoval	Terrain Innoval	700 000 €		ĺ		
Santé	Participation maison des internes	400 000 €		ĺ		
Tourisme	Camping phase 2	508 563 €	123 200 €			
Tourisme	traitement de la falaise	300 000 €				
Tourisme	Rénovation halte fluviale Mayenne	721 700 €	11 500 €			
	Equipements structurants	27 806 463 €	4 434 796 €	ĺ		
	Déviation Moulay Mayenne	153 000 €				
Tourisme	Aire de camping cars	4 356 €				
Mobilités	Plan d'actions mobilités	548 043 €				
Economie et attractivité	Maison des alternants	570 000 €	119 993 €			
Economie et attractivité	Zones d'activités	1 173 518 €	1 848 890 €			
Economie et attractivité	Plan d'attractivité	400 000 €		l		
Economie et attractivité	Locaux luminess	795 442 €				
	Economie Attractivité	3 644 359 €	1 968 883 €			
Politique du logement et cadre de vie	ОРАН	466 000 €				
Administration générale	Travaux enveloppe entretien du patrimoine	800 000 €				
-	Patrimoine Bâti	1 266 000 €	- €			
Politique environnementale	Réaménagement site de Brives	450 000 €				
Politique environnementale	Contrat nature	1 467 000 €				
Politique environnementale	Gemapi	413 370 €				
-	2 330 370 €	- €				
olidarité à l'égard des communes membres	Politique environnementale Fonds de concours	3 600 000 €	250 000 €			
Administration generale	Equipement informatique, acquisitions div.	1 000 000 €	202 163 €			

Le plan pluriannuel d'investissement

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-I

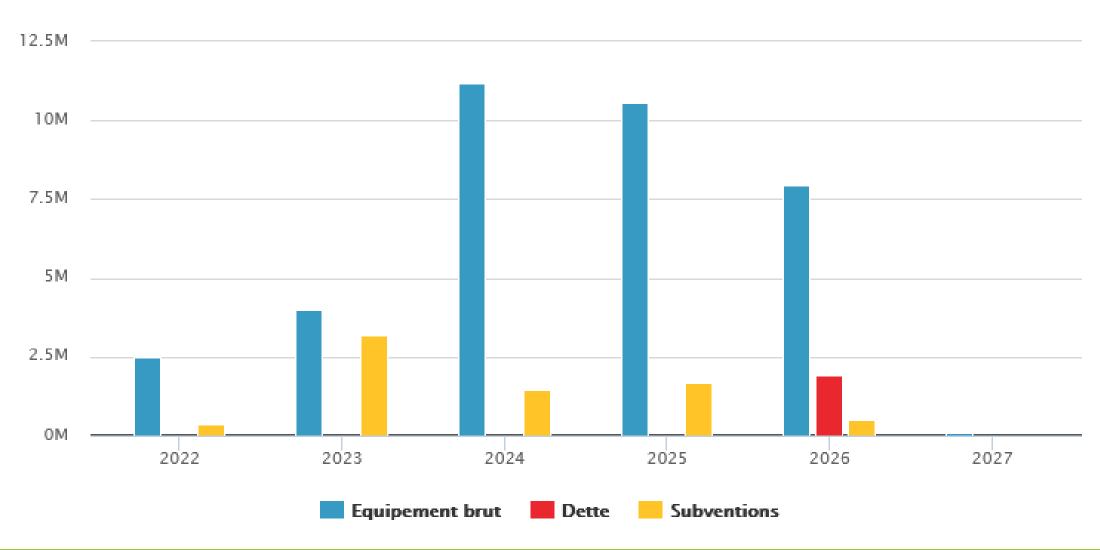
❖ Les projets en débat, **hors PPI** (volume de 20 M€), à étudier en fonction des transferts de compétence éventuels.

Domaines d'intervention	Projete (2022, 2027) en déhet	Estimation TTC		
Domaines a intervention	Projets (2023 - 2027) <u>en débat</u>	Dépenses	Recettes	
Culture	Lieu de diffusion spectacles à Mayenne	10 495 921 €	4 086 772 €	
Culture	Muséographie musée du château de Mayenne	400 000 €		
terrains synthétiques	Terrains synthétiques	3 000 000 €		
Tourisme	Création base de loisirs La Haie Traversaine	2 000 000 €		
Mobilités	Pôle d'échanges multimodal	280 000 €	87 510 €	
	Hall des expositions			
	Equipements structurants	16 175 921 €	4 174 282 €	
Economie et attractivité	Recyclerie	800 000 €		
	Economie Attractivité	800 000 €	- €	
Politique environnementale	Maintien du Barrage de Brives	400 000 €		
Politique environnementale	Création d'un espace test agricole	1 000 000 €		
Politique environnementale	Plan d'actions sur les énergies renouvelables	1 600 000 €		
	Politique environnementale	3 000 000 €	- €	

Financement du PPI et encours de dette nou Reçu en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

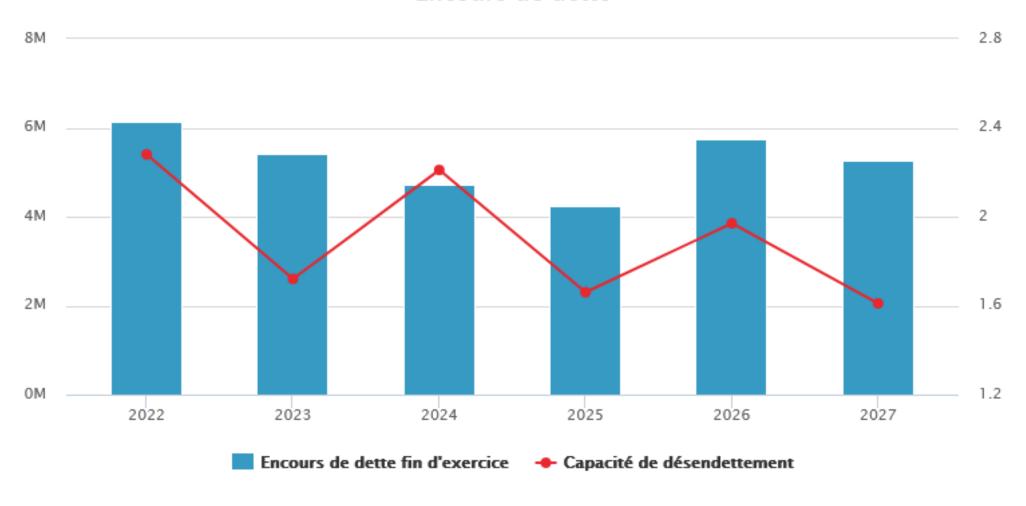
Financement du PPI



Financement du PPI et encours de dette nou Reçu en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Encours de dette



Le plan pluriannuel d'investissement : synth

Envoyé en préfecture le 22/01/202

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publie le

) : 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

❖ Un PPI de 39,6 M€ qui nécessite le recours à l'emprunt sur la période pour 2 M€.

	2023	2024	2025	2026	2027
EPARGNE BRUTE	3 165	2 136	2 624	2 934	3 314
Remboursement courant du capital de la dette	698	698	493	423	420
effet nouveaux emprunts en capital et intérêts					77
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	2 467	1 438	2 131	2 511	2 817
Dépenses d'investissement	4 064	15 369	22 548	17 876	5 672
Recettes d'investissement	5 457	5 331	13 955	12 807	5 340
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 393	10 038	8 593	5 069	331
Emprunts nouveaux				1 933	
Variation du fonds de roulement	3 860	-8 600	-6 462	-625	2 486
Résultat reporté de l'exercice précédent	16 022	19 883	11 283	4 821	4 196
Résultat de l'exercice	19 883	11 283	4 821	4 196	6 681
Dette au 31/12	5 449	4 751	4 258	3 835	3 481
Capacité de désendettement	1,7	2,2	1,6	2,0	1,6
Taux d'épargne brute	8,9%	5,9%	7,1%	7,3%	7,2%

Le **taux d'épargne brute** stagne à +/- 7% alors qu'un taux de 12% est recommandé. Ce ratio mesure la part que Mayenne Communauté peut dégager pour financer la section d'investissement afin de rembourser la dette et autofinancer en partie ses projets.

Évolution des niveaux d'épargne

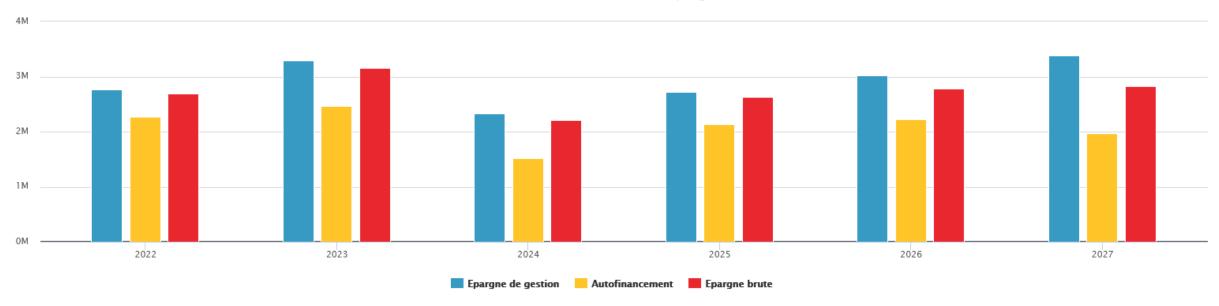
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

Evolution des niveaux d'épargne



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024







Les Conclusions du Vice-Président :

- ✓ Des équilibres fondamentaux maintenus au regard de la perspective de l'épargne nette,
- ✓ Une vigilance à apporter sur le fonctionnement pour préserver un niveau de CAF suffisant,
- ✓ Un fonds de roulement substantiel qui nous permet une capacité d'autofinancement immédiate de l'ordre de 10 000 K€,
- ✓ Un PPI qui témoigne des projets déjà engagés et des nouvelles ambitions à mettre en œuvre avec les évolutions souhaitées.

Envové en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

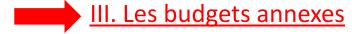
Rapport d'Orientations budgétaires 202 Sommaire

I. Historique

- A La situation budgétaire 2023
- B Le pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

II. Prospective

- A Le Contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
 - Les recettes prévisionnelles
 - Les dépenses prévisionnelles
 - L'évolution des épargnes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement
- D Le profil d'extinction de la dette





Le budget annexe PRESTATIONS DE SERVIC

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

3°L0~

- ❖ 13 communes adhérentes sur une durée de 6 ans depuis le 01/01/2021
 - ✓ Des charges à caractère général de 179 500 € en 2024 puis + 2 % de 2025 à 2027
 - ✓ Des charges de personnel de 298 040 € en 2024 puis +1,5% de 2025 à 2027
 - ✓ Un encours de dette au 01/01/2024 de 40 000 € qui s'éteint en 2027 (taux fixe 0,92%)

		RECETTES							
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	
002	reprise résultat antérieur	121 461	135 214	126 805	0	0	0	0	
70	Prestations – travaux	479 431	499 716	490 000	491 100	491 100	491 100	491 100	
75	Autres produits	276	0	0					
77	Produits exceptionnels	14 755	22 800	0	0	0	0	0	
	TOTAL Recettes	615 922	657 730	616 805	491 100	491 100	491 100	491 100	
				D	EPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	
011	Charges générales	167 162	176 326	182 039	179 500	183 090	186 752	190 487	
012	Charges de personnel	268 337	286 323	293 548	298 040	302 511	307 048	311 654	
042	Amortissements	44 651	67 724	68 034					
66	Charges financières	558	552	460	370	276	184	92	
023	Virement à la section d'investissement				13 190				
	TOTAL Dépenses	480 708	530 925	544 082	491 100	485 877	493 984	502 233	
	Rés. brut d'exploitation	135 214 €	126 805 €	72 723 €	-00€	5 223 €	-2 884 €	-11 133 €	

- Un programme d'investissement qui prévoit une balayeuse thermique, un godet gravillonneur, une mini pelle sur chenilles, un taille-haie hydraulique et un trappe de remplissage et montage
- ❖ Une action sur les tarifs des prestations facturées aux communes à envisager au plus tard en 2026

Le budget annexe SPANC

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

- Un objectif annuel de contrôles périodiques fixé à 796 avec 2,3 ETP sans variation de tarifs
 - ✓ Des charges à caractère général de 6 165 € en 2024 puis + 2 % de 2025 à 2027
 - ✓ Des charges de personnel de 92 640 € en 2024 puis +1,5% de 2025 à 2027

		RECETTES						
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
002	reprise résultat antérieur	14 556	1 146	978	0,00	0,00	0,00	0,00
70	ventes produits	66 640	74 230	97 087	103 918	103 918	103 918	103 918
74	Dotations subvention	5 400	0	0				
042	Opérations d'ordre	580	580	580	580	580	580	580
	TOTAL Recettes	87 176	75 956	98 645	104 498	104 498	104 498	104 498
				DEPEN	ISES			
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
011	Charges générales	5 987	3 775	6 493	6 165	6 288	6 414	6 542
012	Charges de personnel	65 181	60 680	74 124	92 640	94 030	95 440	96 872
042	Amortissements	1 894	10 523	12 016	3 217	1 730	1 730	233
65	créances admises en non valeur	80	0	615	1 650	500	500	500
67	Charges exceptionnelles	80	0	100	100	0	0	0
68	Provisions créances douteuses		0	322				
023	virement à la section d'investissement			0	726			
	TOTAL Dépenses	73 222	74 978	93 670	104 498	102 548	104 084	104 147
	Rés. brut d'exploitation	13 954	978	4 975	0	1 950	414	351

Un équilibre fragile

Le budget annexe CENTRE DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

e le

3 LUVV

❖ Un agrandissement de surface de 86m² à 160m² courant 2024

- ✓ Des charges à caractère général de 51 464 € en 2024 avec 15 000 € une location ponctuelle de modulaires (pendant les 3 mois de travaux) puis + 2 % de 2025 à 2027
- ✓ Des charges de personnel de 241 866 € en 2024 (trois médecins pour 1,2 ETP) puis +1,5% de 2025 à 2027
- ✓ Des **recettes propres 2024** qui progressent de 41 096 € par comparaison à celles réalisées en 2023 sous l'effet de l'arrivée du second médecin.

		RECETTES					
chap.	Intitulé	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	3 851				
70	Consultations	56 996	146 815	177 256	180 000	180 000	180 000
74	Subvention Département						
74	Subvention CPAM	40 000	59 345	70 000	70 000	70 000	70 000
75	Prise en charge du déficit par le BG	26 380	52 703	63 074	44 621	49 048	53 544
	TOTAL Recettes	123 376	262 714	310 330	294 621	299 048	303 544
		DEPENSES					
chap.	Intitulé	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
011	Charges générales	18 907	23 594	51 464	37 193	37 937	38 696
012	Charges de personnel	72 068	220 993	241 866	245 494	249 176	252 914
042	Amortissements		5 046	6 934	6 934	6 934	6 934
65	Charges de gestion courante		3 082	5 000	5 000	5 000	5 000
67	Charges exceptionnelles	35	159				
023	virement à la section d'investissement			5 066			
	TOTAL Dépenses	91 009	252 874	310 330	294 621	299 048	303 544

Le budget annexe LEADER

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L0≪

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE

Les 3 actions portées et priorisées par le GAL : Projet alimentaire territorial ; France Mobilité; réemploi

		RECETTES								
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027		
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	1 214	12 923	1 641						
7474	Communes pour action Revitalisation centre bourgs	10 300	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00		
7472	Subvention Région	18 200	0	7 176						
7473	Subvention Département									
74718	Subvention Etat	17 500		54 600	12 250,00	15 000	15 000	15 000		
7478	Subvention ADEME		72 248			15 000	15 000	15 000		
74751	Participations des groupements de Collectivités	34 265	47 670	45 753	62 072,00	50 000	50 000	50 000		
7477	Participations Budget Européen Leader	143 471	101 382	116 559	190 488,00	189 380	194 031	198 763		
	TOTAL Recettes	224 950	234 223	225 730	264 810	269 380	274 031	278 763		
		DÉPENSES								
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027		
011	Charges générales	33 768	103 519	59 445	119 600,00	121 992,00	124 431,84	126 920,48		
012	Charges de personnel	117 397	109 496	152 830	145 210,00	147 388,15	149 598,97	151 842,96		
65	Redevances pour concessions	354		0						
67	Charges exceptionnelles	60 509	19 567	11 429						
	TOTAL Dépenses	212 027	232 582	223 704	264 810	269 380	274 031	278 763		
	Rés. brut d'exploitation	12 923,32	1 641,08	2 026,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Le budget annexe DECHETS MENAGERS

		RECETTES							
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	
70	ventes produits	2 975 695,84	2 918 013,84	3 070 604	3 501 580,00	3 480 080,00	3 480 080,00	3 480 080,00	
74	Soutiens	914 312,54	962 621,59	1 137 645	993 200	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
77	Produits exceptionnels	16 996,66	6 795,94	812	10 000				
	Recettes réélles	3 907 005,04	3 887 431,37	4 209 061	4 504 780	4 480 080	4 480 080	4 480 080	
042	Opérations ordre	149 716,50	170 936,96	173 467	147 020	150 000	150 000	150 000	
002	reprise résultat antérieur	1 225 125,97	1 414 507,30	1 263 313					
	TOTAL Recettes	5 281 848	5 472 876	5 645 841	4 651 800	4 630 080	4 630 080	4 630 080	
					DÉPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	
011	Charges générales	2 287 187	2 236 173	2 534 627	2 759 430	2 842 213	2 927 479	3 015 304	
012	Charges de personnel	980 147	1 135 442	1 162 331	1 223 110	1 241 457	1 260 078	1 278 980	
65	créances admises en non valeur	15 098	9 609	12 820	21 200	20 000	20 000	20 000	
66	Charges financières	1 130	977	801	750	574	391	200	
67	Charges exceptionnelles	18 905	18 538	11 595	20 500	20 000	20 000	20 000	
022	Dépenses imprévues				0				
68	Provision sur créances	52 679	0	5 369	6 000	20 000	20 000	2 000	
	Dépenses réélles	3 355 145	3 400 739	3 727 543	4 030 990	4 144 244	4 247 949	4 336 483	
042	Amortissements	512 195	808 824	668 827	550 907	560 000	560 000	560 000	
	TOTAL Dépenses	3 867 340	4 209 563	4 396 370	4 581 897	4 704 244	4 807 949	4 896 483	
	Rés. brut d'exploitation	1 414 507,30	1 263 312,69	1 249 471,11	69 903,00	-74 163,55	-177 868,79	-266 403,34	

- Un PPI ambitieux: la construction d'une nouvelle déchetterie, la généralisation de l'apport collectif, la mise aux normes de la déchetterie de Martigné, de nouveaux aménagements à la déchetterie de Parigné pour valoriser un maximum de déchets.
- Une vigilance accrue sur l'évolution des coûts de service.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Rec Publié le

5'L0~

Une action sur les tarifs

en 2024 sur la part fixe (abonnement) et sur le coût unitaire des dépôts/levées.

- Généralisation progressive de l'apport collectif.
- Baisse des prix de reprise des matériaux.

Dépenses :

Poursuite de la hausse de la TGAP,

Et augmentations :

- ✓ du coût du traitement des OMR de 130 €/tonne à 150€/tonne.
- ✓ du coût de traitement des refus de tris et des encombrants. Compensées par la poursuite de la baisse des volumes d'OMR et des encombrants .

Les budgets 2024 des zones d'activités

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

❖ 10 budgets annexes de zones :

- ✓ Des ventes attendues pour 554 000 € dont 500 000 € sur la zone des Chevreuils et 54 000 € sur la ZA des Haras
- ✓ Des soldes de subventions attendus zone des Chevreuils pour 774 125 €
- ✓ Des travaux de voirie de seconde phase pour 302 000 € ZA de Poirsac III et de 450 000 € zone de la Lande et sur la ZA de Coulonges et de Lassay.

DEPENSES		RECETTES				
* Travaux de branchements	849 000,00 €	* Prise en charge des déficits 2024 par le budget général	834 940,00 €			
* Travaux d'aménagement	105 000,00 €	* Participation TEM				
* Etude et MOE		* Vente de terrains aménagés	554 000,00 €			
* Electricité		* Subventions CTR, DETR et DSIL	774 124,59 €			
* Taxes foncières	13 390,00 €	* Régularisation de TVA	15,00 €			
* Honoraires		* Location Axone	360,00€			
* Régularisation de TVA	30,00€	* Produit exceptionnel divers				
* Reversement des excédents 2024 au budget principal	1 196 019,59 €					
TOTAL	2 163 439,59 €	TOTAL	2 163 439,59 €			